

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOULON - 8305 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 10/01/2025 - B2025/000395 - 2019 B 01353 - 851 506 394 - A.C.M

A.C.M
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 500 euros
Siège social : 1156, Route de Solliès Pont
83 390 CUERS
RCS TOULON N°851 506 394

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 MAI 2024

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Monsieur Sébastien HUSSARD, président de la société A.C.M, a, conformément aux dispositions de l'article L 227-9 du Code de commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Situation et activité au cours de l'exercice

L'activité de la société a diminué au cours de l'exercice clos, en effet le chiffre d'affaires s'élève à 100 302 euros au cours de l'exercice clos contre 125 505 euros au cours de l'exercice précédent.

Évolutions prévisibles et perspectives d'avenir

Tous les efforts sont réalisés pour accroître notre chiffre d'affaires et améliorer notre rentabilité.

Événements importants survenus au cours de l'exercice

Aucun évènement à signaler.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun évènement à signaler.

Activité en matière de recherche et développement

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de Commerce, la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Résultats économiques et financiers

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le chiffre d'affaires s'est élevé à 100 302 euros au cours de l'exercice clos contre 125 505 euros au cours de l'exercice précédent, soit une variation de – 20.08%.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 59 050 euros contre 57 645 Euros au cours de l'exercice précédent, soit une variation de 2.44%.

Le total du bilan pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élève à 177 839 euros contre 118 877 euros au cours de l'exercice précédent, soit une variation de 49.60%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 41 516 euros contre 67 877 euros au cours de l'exercice précédent, soit une variation de – 38.84%.

Compte tenu d'un impôt sur les bénéfices de 6 275 euros, l'exercice clos le 31 décembre 2023 se traduit par un bénéfice de 34 033 euros.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de de 34 033 euros.

Il est proposé d'affecter cette somme de la manière suivante:

Origine :

Résultat de l'exercice :	34 033 euros
Report à Nouveau :	105 340 euros
Total :	139 373 euros

Affectation :

Report à Nouveau :	96 516 euros
A titre de dividendes :	42 857 euros
Total :	139 373 euros

Montant – Mise en paiement- Régime fiscal du dividende

Le dividende brut unitaire est de 85.714 euros.

Le dividende numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de ce-jour.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue au 2° de l'article 158-3 du Code général des impôts.

L'associé reconnaît avoir été informé que, suite à la Loi de Finance pour 2018, les dividendes perçus, éligibles à la réfaction prévue à l'article 158,3-2° du Code Général des impôts, sont assujettis au prélèvement forfaitaire unique.

A défaut, il est toujours possible d'opter pour les dispositions de la Loi de Finance pour 2013, à savoir que les dividendes perçus, éligibles à la réfaction prévue à l'article 158,3-2° du Code Général des impôts, sont assujettis à un prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 Quater du CGI, dont le taux est de 21%.

stt

Rappel des dividendes distribués

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les distributions suivantes ont eu lieu au cours des trois derniers exercices de la Société :

Exercice clos	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2022	Néant	Néant	Néant
31/12/2021	42 000 euros	Néant	Néant
31/12/2020	Néant	Néant	Néant

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense et charge non déductible fiscalement (article 39-4 du C.G.I.).

Filiales et Participation

La Société ne détient aucune participation.

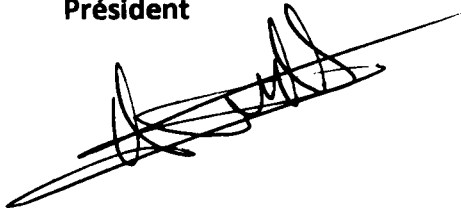
Conventions réglementées

En application des dispositions des articles L 223-19 du Code de Commerce et 42-2 du décret du 23 mars 1967, les conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé sont reportées sur le registre des décisions.

Rémunération de la présidence

Il y aura lieu de ratifier la rémunération de la Présidence pour l'exercice écoulé et d'en fixer le montant pour l'année 2024.

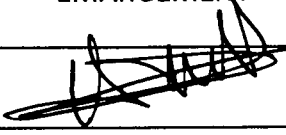
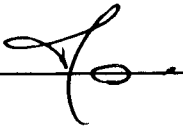
Monsieur Sébastien HUSSARD
Président



A.C.M
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 500 Euros
Siège social : 1156, Route de Solliès Pont
83 390 CUERS
RCS TOULON N°851 506 394

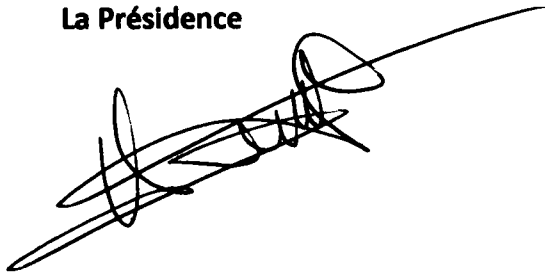
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 MAI 2024

FEUILLE DE PRESENCE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

ASSOCIES	ACTIONS	VOIX	EMARGEMENT
M. Sébastien HUSSARD	250	250	
Mme Morgane ROUCHON MAZERAT	250	250	
TOTAL : 2 ASSOCIES	500	500	

La présidence certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que 2 associés sont présents ou représentés, totalisant la totalité des actions ayant droit de vote auxquelles sont attachées la totalité des voix.

La Présidence



A.C.M
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 500 Euros
Siège social : 1156, Route de Solliès Pont
83 390 CUERS
RCS TOULON N°851 506 394

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 MAI 2024

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre,
Et le vingt-deux mai,
A quinze heures,

Les associés de la SAS A.C.M, société par actions simplifiée au capital de 500 Euros, divisé en 500 actions de 1 Euro, entièrement libéré, se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, à CUERS (83 390), 1156 Route de Solliès Pont.

Sont présents ou représenté :

Monsieur Sébastien HUSSARD, possédant	250 actions
Madame Morgane ROUCHON MAZERAT, possédant	250 actions
TOTAL.....	500 actions

Seuls associés de la Société et représentant, en tant que telle, la totalité des actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Sébastien HUSSARD**, en sa qualité de Président associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la présidence,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus à la présidence,
- Affectation du résultat de l'exercice,



- Approbation de la rémunération de la présidence,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023,
- le rapport de gestion établi par la présidence,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la présidence.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire des comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la Gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Ainsi que vous pouvez le constater, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 34 033 euros.



Il est proposé d'affecter cette somme de la manière suivante:

Origine :

Résultat de l'exercice :	34 033 euros
Report à Nouveau :	105 340 euros
Total :	139 373 euros

Affectation :

Report à Nouveau :	96 516 euros
A titre de dividendes :	42 857 euros
Total :	139 373 euros

Montant – Mise en paiement- Régime fiscal du dividende

Le dividende brut unitaire est de 85.714 euros.

Le dividende numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de ce-jour.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue au 2° de l'article 158-3 du Code général des impôts.

L'associé reconnaît avoir été informé que, suite à la Loi de Finance pour 2018, les dividendes perçus, éligibles à la réfaction prévue à l'article 158,3-2° du Code Général des impôts, sont assujettis au prélèvement forfaitaire unique.

A défaut, il est toujours possible d'opter pour les dispositions de la Loi de Finance pour 2013, à savoir que les dividendes perçus, éligibles à la réfaction prévue à l'article 158,3-2° du Code Général des impôts, sont assujettis à un prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 Quater du CGI, dont le taux est de 21%.

Rappel des dividendes distribués

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les distributions suivantes ont eu lieu au cours des trois derniers exercices de la Société :

Exercice clos	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2022	Néant	Néant	Néant
31/12/2021	42 000 euros	Néant	Néant
31/12/2020	Néant	Néant	Néant

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense et charge non déductible fiscalement (article 39-4 du C.G.I.).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

7/10

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport spécial de la présidence sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés ayant pris part au vote.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de ratifier l'absence de rémunération allouée à la présidence pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

L'Assemblée Générale rappelle que la gérance a droit au remboursement de frais engagés pour la société sur présentation de justificatifs.

En outre, l'assemblée générale décide que pour l'exercice en cours la rémunération brute hors charge déductible allouée au gérant pour l'exercice en cours demeure inchangée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal des présentes délibérations pour procéder aux formalités de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 16 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et les associés présents ou représentés.

Madame Morgane ROUCHON MAZERAT
Directrice Générale Associée



Monsieur Sébastien HUSSARD
Président associé



A.C.M
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 500 Euros
Siège social : 1156, Route de Solliès Pont
83 390 CUERS
RCS TOULON N°851 506 394

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 MAI 2024

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023
DEUXIEME DECISION

Ainsi que vous pouvez le constater, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 34 033 euros.

Il est proposé d'affecter cette somme de la manière suivante:

Origine :

Résultat de l'exercice :	34 033 euros
Report à Nouveau :	105 340 euros
Total :	139 373 euros

Affectation :

Report à Nouveau :	96 516 euros
A titre de dividendes :	42 857 euros
Total :	139 373 euros

Montant – Mise en paiement- Régime fiscal du dividende

Le dividende brut unitaire est de 85.714 euros.

Le dividende numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de ce-jour.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue au 2° de l'article 158-3 du Code général des impôts.

L'associé reconnaît avoir été informé que, suite à la Loi de Finance pour 2018, les dividendes perçus, éligibles à la réfaction prévue à l'article 158,3-2° du Code Général des impôts, sont assujettis au prélèvement forfaitaire unique.

A défaut, il est toujours possible d'opter pour les dispositions de la Loi de Finance pour 2013, à savoir que les dividendes perçus, éligibles à la réfaction prévue à l'article 158,3-2° du Code Général des impôts, sont assujettis à un prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 Quater du CGI, dont le taux est de 21%.

Rappel des dividendes distribués

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les distributions suivantes ont eu lieu au cours des trois derniers exercices de la Société :

Exercice clos	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2022	Néant	Néant	Néant
31/12/2021	42 000 euros	Néant	Néant
31/12/2020	Néant	Néant	Néant

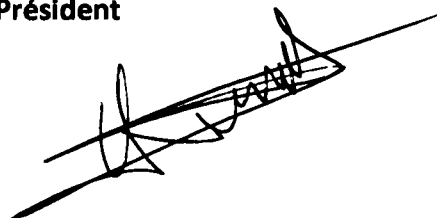
Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense et charge non déductible fiscalement (article 39-4 du C.G.I.).

Certifiée conforme à l'original

Monsieur Sébastien HUSSARD

Président



A.C.M
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 500 Euros
Siège social : 1156, Route de Solliès Pont
83 390 CUERS
RCS TOULON N°851 506 394

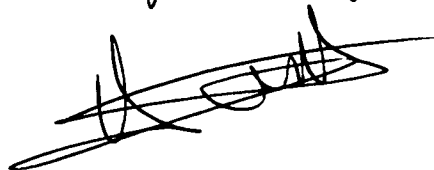
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 MAI 2024

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

COMPTES ANNUELS

CERTIFIES CONFORMES
LE PRESIDENT

Certifies Conformus.

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'H' or 'J' followed by a flourish, positioned below the text 'Certifies Conformus.'

A.C.M
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 500 Euros
Siège social : 1156, Route de Solliès Pont
83 390 CUERS
RCS TOULON N°851 506 394

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 MAI 2024

RAPPORT SPECIAL DE LA PRESIDENCE

Madame, Monsieur les associés,

Conformément aux dispositions de l'article L223-19 du Code de Commerce, nous vous informons des opérations ou conventions intervenues, poursuivies ou exécutées au cours de l'exercice écoulé entre la société et les personnes ci-après dénommées :

Au titre des conventions nouvelles :

Néant.

Au titre des conventions poursuivies :

Première convention :

Mme Morgane ROUCHON MAZERAT, associée de la Société par Actions Simplifiée « A.C.M », a perçu, dans le cadre de son contrat de travail au sein de la société, une rémunération annuelle d'un montant brut de 6 171 euros, au cours de l'exercice clos.

Deuxième convention :

Compte n°45510000

Personne intéressée : M. Sébastien HUSSARD

Objet : Compte courant non rémunéré

Modalité essentielle : Solde de 3 540 euros.

Le Président



SAS A.C.M
1156 Route de Solliès Pont
83390 CUERS

Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Activité principale de l'entreprise : AUTRES INTERMEDIAIRES DE COMMERCE EN PRODUITS DIV.

Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose
ainsi :

- Les comptes annuels
- Le dossier fiscal
- Le dossier de gestion
- Les autres états

Fait à BANDOL
Le 15/05/2024

Charlène DEGNERO
Collaboratrice comptable

Jean François MATHIEU
Expert-Comptable

ALTER EGO ENTREPRISES
276 Chemin de Roumpinas
IMMEUBLE HORUS
83150 BANDOL
0494626794

ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

SAS A.C.M
1156 Route de Solliès Pont
83390 CUERS

relatifs à l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	177 839 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	100 302 Euros
- Résultat net comptable,	34 033 Euros

Fait à BANDOL
Le 15/05/2024

Charlène DEGNERO
Collaboratrice comptable

Jean François MATHIEU
Expert-Comptable

SAS A.C.M

1156 Route de Solliès Pont

83390 CUERS

COMPTES ANNUELS

ALTER EGO ENTREPRISES

276 Chemin de Roumpinas

IMMEUBLE HORUS

83150 BANDOL

0494626794

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	2 000	116	1 884		1 884	
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	74 820	11 792	63 028	13 612	49 416	363.02
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	76 820	11 908	64 912	13 612	51 300	376.86
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	13 628		13 628	18 230	4 602	25.25
	Autres créances	10 349		10 349		10 349	
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	88 743		88 743	86 823	1 921	2.21
	Charges constatées d'avance (3)	207		207	212	5	2.40
	Total III	112 927		112 927	105 265	7 662	7.28
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	189 747	11 908	177 839	118 877	58 962	49.60

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 500)	500	500		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	50	50		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	105 340	50 227	55 113	109.73
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	34 033	55 113	21 080	38.25
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	139 923	105 890	34 033	32.14
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS					
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	25 436		25 436	
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	3 540	5 299	1 759	33.20
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		875	875	100.00
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 075	408	4 667	NS
	Dettes fiscales et sociales	3 866	6 405	2 539	39.65
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	37 916	12 987	24 929	191.95
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	177 839	118 877	58 962	49.60

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

18 017

12 987

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	100 302		100 302	125 505		25 203	20.08
Chiffre d'affaires NET	100 302		100 302	125 505		25 203	20.08
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			265	17		248	NS
Autres produits							
Total des Produits d'exploitation (I)			100 566	125 521		24 955	19.88
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			39 325	44 501		5 176	11.63
Impôts, taxes et versements assimilés			1 487	710		777	109.35
Salaires et traitements			5 858	6 377		520	8.15
Charges sociales			327	310		17	5.52
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			9 232	2 408		6 824	283.39
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			2 822	3 339		517	15.48
Total des Charges d'exploitation (II)			59 050	57 645		1 405	2.44
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			41 516	67 877		26 360	38.84
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)		682			682	
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		682			682	
2. Résultat financier (V-VI)		682			682	
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		40 835		67 877	27 042	39.84
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 000			1 000	
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII		1 000			1 000	
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1 527		45	1 482	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII		1 527		45	1 482	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		527		45	482	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)		6 275		12 719	6 444	50.66
Total des produits (I+III+V+VII)		101 566		125 521	23 955	19.08
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		67 534		70 409	2 875	4.08
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		34 033		55 113	21 080	38.25

* Y compris Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

5 137 4 930

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 177 838.94 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 100 301.75 Euros et dégageant un bénéfice de 34 032.73 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant.

Néant.

Néant.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL			2 000
Installations générales agencements aménagements divers	624		29 534
Matériel de transport	13 490		28 998
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	2 174		
TOTAL	16 288		58 532
TOTAL GENERAL	16 288		60 532

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			2 000	2 000
Installations générales agencements aménagements divers			30 158	30 158
Matériel de transport			42 488	42 488
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			2 174	2 174
TOTAL			74 820	74 820
TOTAL GENERAL			76 820	76 820

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		116		116
Installations générales agencements aménagements divers	118	1 052		1 170
Matériel de transport	1 882	7 338		9 220
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	676	726		1 402
TOTAL	2 676	9 116		11 792
TOTAL GENERAL	2 676	9 232		11 908

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	116				
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 052				
Matériel de transport	7 338				
Matériel de bureau informatique mobilier	726				
TOTAL	9 116				
TOTAL GENERAL	9 232				

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients douteux ou litigieux	644	644	
Autres créances clients	12 983	12 983	
Impôts sur les bénéfices	6 445	6 445	
Taxe sur la valeur ajoutée	3 904	3 904	
Charges constatées d'avance	207	207	
TOTAL	24 183	24 183	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	25 436	5 537	19 899	
Fournisseurs et comptes rattachés	5 075	5 075		
Personnel et comptes rattachés	1 249	1 249		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	627	627		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 945	1 945		
Autres impôts taxes et assimilés	44	44		
Groupe et associés	3 540	3 540		
TOTAL	37 916	18 018	19 899	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	29 023			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	3 587			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	1.0000		500		500

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	20 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	8 à 12 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	4 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	4 à 5 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art 831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Le 15/05/2024
HUSSARD SEBASTIEN PRESIDENT

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	500	500	500	500	500
Nbre des actions ordinaires existantes	500	500	500	500	500
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	13 559	54 386	103 258	125 505	100 302
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	11 517	39 806	60 237	70 240	49 540
Impôts sur les bénéfices	1 728	5 770	11 517	12 719	6 275
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	9 789	34 036	48 452	55 113	34 033
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	19.58	68.07	97.44	115.04	86.53
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	19.58	68.07	96.90	110.23	68.07
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice					
Montant de la masse salariale de l'exercice			4 450	6 377	5 858
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice			294	310	327